

***Christophe Depoorter***

***Demande de permis unique portant sur l'extension  
d'un élevage de poulets de chair***

# **Réunion d'information préalable 18 février 2025**

1. Ouverture de la réunion et accueil par les Autorités communales
2. Présentation de la procédure et objectifs de la réunion par le bureau d'études EurECO, en charge de l'étude d'incidences
3. Présentation de la demande par M. Depoorter
4. Questions-réponses sous la présidence des Autorités communales
5. Clôture de la réunion par les Autorités communales



# Procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement

Projets soumis à la réalisation d'une étude  
d'incidences sur l'environnement

# Projets soumis à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement

## POURQUOI ?

**Lorsque le projet est repris dans une liste spécifique définie par un arrêté du Gouvernement wallon.**

Dans le cas présent : Demande de permis unique pour un élevage avicole de classe 1, le seuil de 40.000 animaux étant franchi

## QUAND ?

**L'étude d'incidences sur l'environnement est réalisée avant l'introduction de la demande de permis et doit être jointe à cette demande.**

Dans le cas présent : dans les prochains mois suivants l'actuelle phase d'information préalable de la population

# Projets soumis à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement

## COMMENT ?

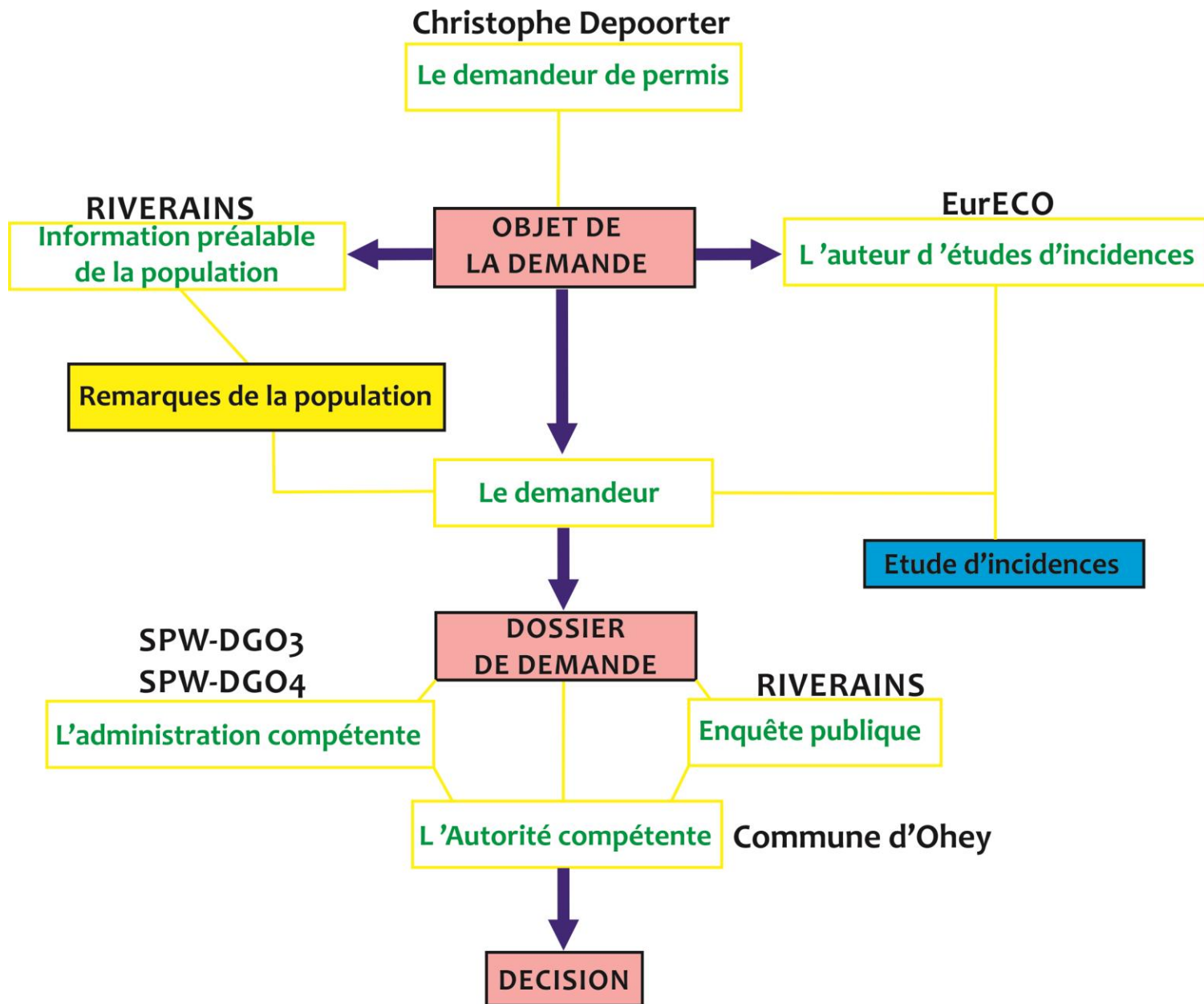
L'étude d'incidences est réalisée sur base de la caractérisation de l'établissement, de son projet d'extension et des investigations réalisées par le bureau en charge de cette étude.

Dans le cas présent : sur base de la description de l'établissement actuel et de l'avant-projet fourni par le demandeur

## PAR QUI ?

Par un bureau d'études spécifiquement agréé pour la réalisation de ce type d'études par le Gouvernement wallon, conformément aux dispositions des articles R60 et suivants du Code de l'Environnement

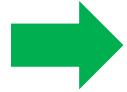
Dans le cas présent : Bureau d'études EurECO, agréé par arrêté ministériel du 11 avril 2024



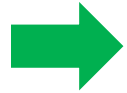
## Réunion d'information **préalable**: Objectifs

- **Informer** officiellement la population du projet à l'étude
- Permettre à la population **d'émettre ses remarques**, suggestions et alternatives par rapport à ce projet et de préciser les points qu'elle veut voir pris en compte dans la réalisation de l'étude d'incidences

# ***Etude d'incidences sur l'environnement***



Non réalisée à ce jour : réunion d'information **préalable**



Quatre volets principaux :

- 1. Analyse des contraintes environnementales du site**
- 2. Description et analyse du projet**
- 3. Evaluation de l'incidence environnementale de l'implantation du projet dans le cadre local**
- 4. Propositions de mesures d'amélioration en vue de la constitution du dossier de demande de permis portant sur le projet définitif**

# Les mesures sont-elles appliquées ?

- Mesures découlant d'une obligation légale : à respecter impérativement par le demandeur
- Mesures techniques ne découlant pas d'une obligation légale: non contraignantes mais la non-application des mesures proposées doit être justifiée.

**Le projet final, soumis à la demande de permis doit être celui ayant fait l'objet de l'étude d'incidences, éventuellement modifié en fonction des mesures proposées.**



**Pour rappel : les personnes qui le souhaitent peuvent communiquer leurs observations par écrit durant le délai légal de 15 jours après la réunion.**

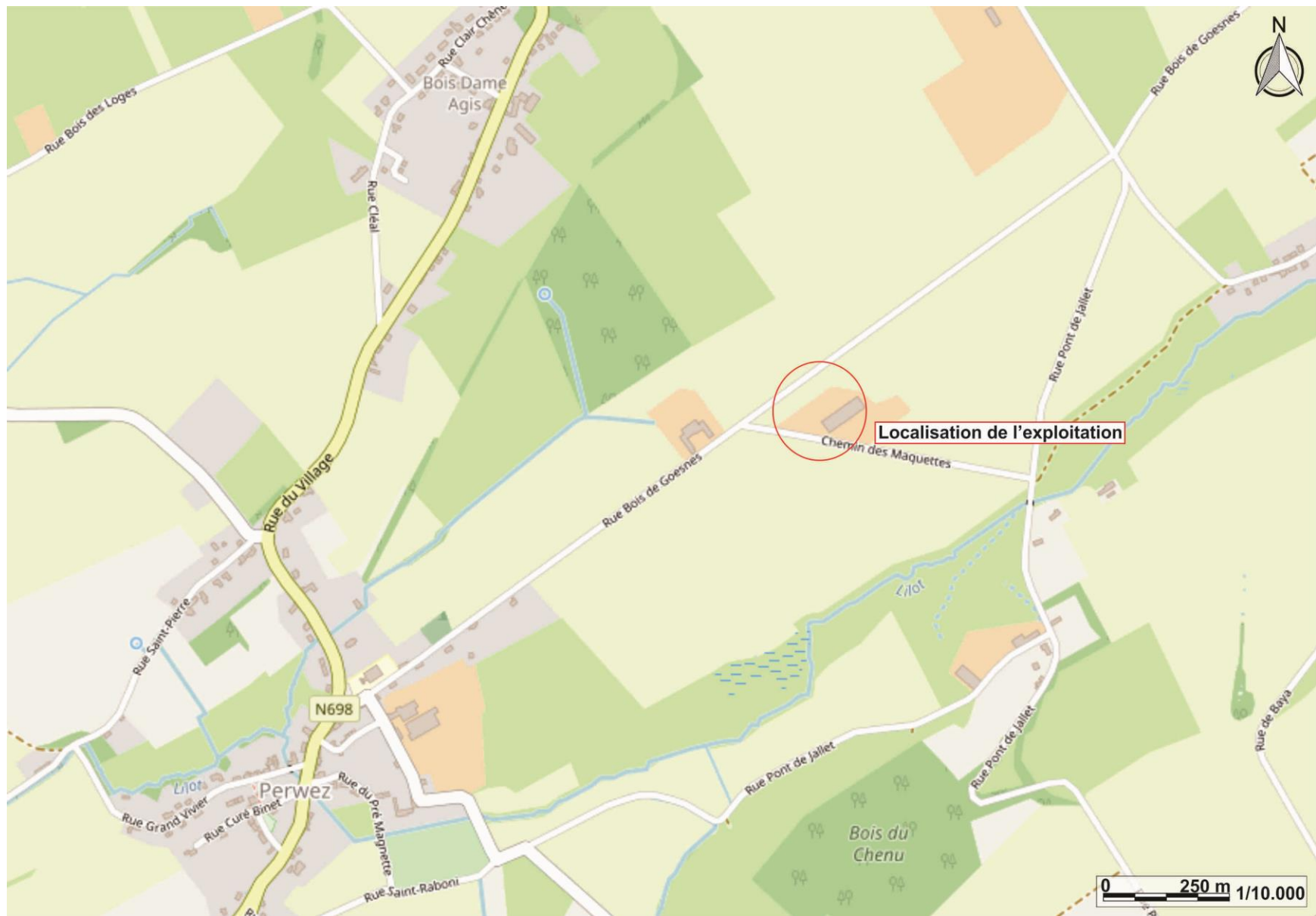
**Date limite : 5 mars 2025**

**A la commune : Collège communal d'Ohey  
Place Roi Baudouin 80  
5350 Ohey**

**Au demandeur : Christophe Depoorter  
Chemin des Maquettes 2  
5352 Perwez**

**La captation audio et vidéo de la réunion pourra être consultée durant cette période de 15 jours sur le site de la commune [www.ohey.be](http://www.ohey.be)**

# Présentation de l'avant-projet – localisation de l'établissement



## **Présentation de l'avant-projet – fonctionnement du poulailler actuel**

- **1 poulailler de poulets de chair**
- **Cycle d'engraissement des poulets**
  - **Paillage des poulaillers et préchauffage**
  - **Arrivée des poussins**
  - **Engraissement durant 5 à 6 semaines, nourriture et abreuvement à volonté**
  - **Desserrage pour respecter les normes de bien-être animal**
  - **Chargement final des poulets gras**
  - **Nettoyage des poulaillers**
- **Valorisation des céréales pour l'alimentation des poulets**
- **Valorisation des fumiers pour la fumure des terres**

## Présentation de l'avant-projet – lignes directrices

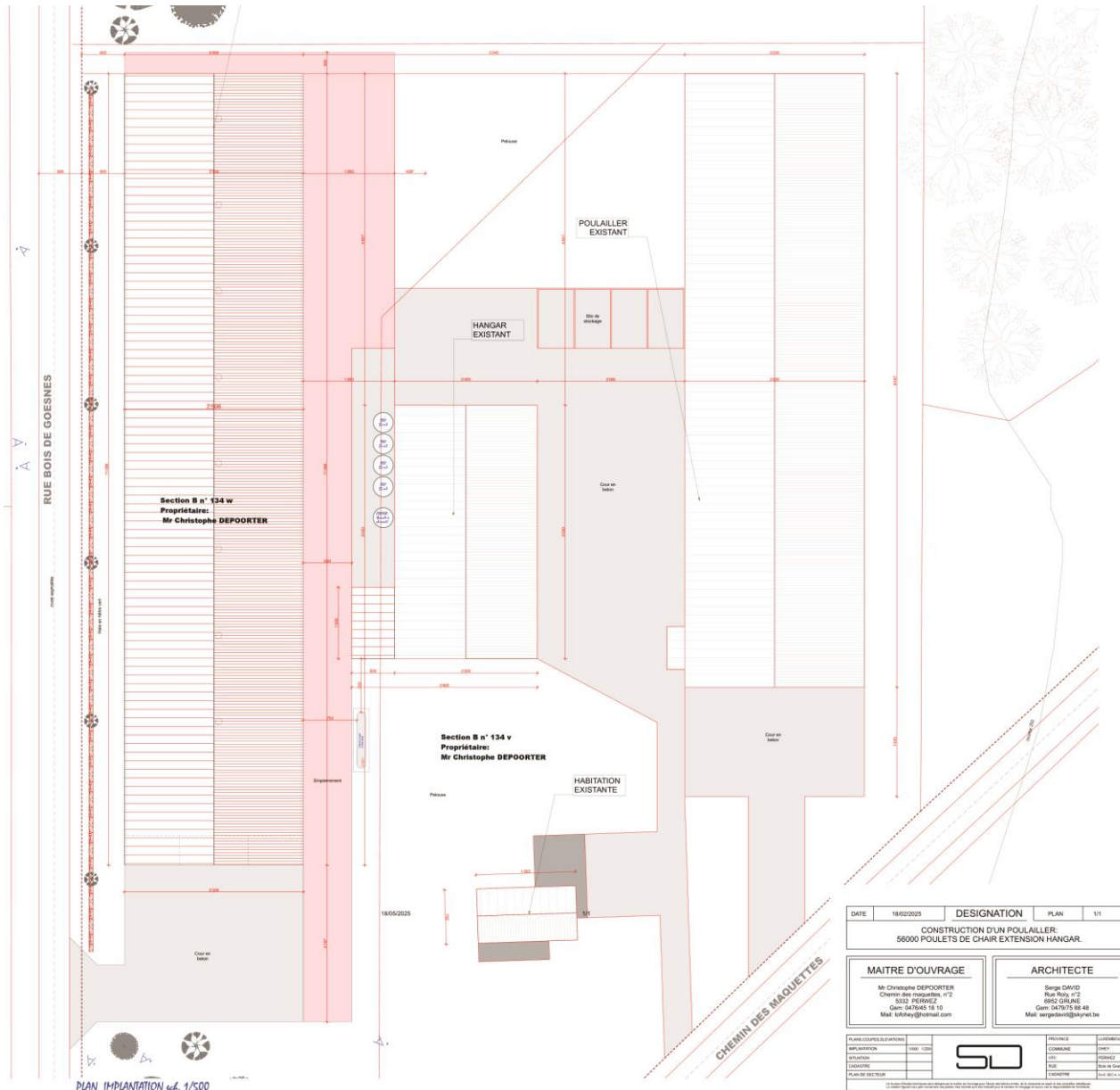
- **Implantation d'un second poulailler du même type que le premier**
- **Longueur plus importante (110 m)**



### **Intérêt pour l'engraissement de volailles, car:**

- **Bonne maîtrise et intérêt pour ce type d'élevage développé sur le site**
- **Demande soutenue pour la viande blanche de volailles, économiquement accessible et sans interdit religieux**
- **Cycle d'élevage assez court, maîtrise rapide des problèmes éventuels**
- **Réduction des émissions, très bon indice de conversion par rapport à d'autres spéculations animales,**

# Présentation de l'avant-projet – implantation



DATE	18/05/2025	DESIGNATION	PLAN	1/1
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER: 56000 POULETS DE CHAIR EXTENSION HANGAR.				

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>ARCHITECTE</b>
Mr Christophe DEPOORTER Chemin des maquettes, n°2 032 PERRELLZ Gem: 047045 18 10 Mail: k@hdy@gmail.com	Serge DAVID Rue Nilly, n°2 8620 ORLÈNE Gem: 047075 88 43 Mail: serge@sergeidm.be

PLANE COUPES/LEVINGS	PROVINCE	COULOMBES
REPUBLIQUE	WALLONIE	BRUXELLES
SITUATION	LES	BRUXELLES
LAZARINE	BRUX	BRUXELLES
PLANNING ELECTRIQUE	PROJET	PROJET



© 2025 Serge David Architecte. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite.